



Co emprunteur et separation de biens

Par **JULIA**, le **07/03/2011** à **21:34**

Bonjour, mon mari et moi sommes mariés sous la séparation de biens. La plupart des biens meubles sont à mon nom mais mon mari est usufruitier. Je précise que mon mari a une fille d'un 1er lit qu'il ne voit plus. Nous n'avons pas d'enfants ensemble (et ne pouvons pas en avoir). Nous souhaitons acheter une maison. Avec mon seul salaire, ce n'est pas possible. Est-il possible que je fasse un crédit et que mon mari soit co emprunteur sans être co-acquereur? Si oui, pourra t-il être usufruitier comme il l'est déjà? S'il décède, sa fille pourra t-elle me demander sa part? Merci pour vos réponse.

Par **mimi493**, le **07/03/2011** à **22:31**

Il faut voir ça avec la banque, si elle accepte. Il peut acheter l'usufruit et vous, la nue-propriété

Par **amajuris**, le **08/03/2011** à **13:23**

bjr, déjà faites une donation de l'usufruit au dernier vivant pour protéger le conjoint survivant. ncdt

Par **julia**, le **08/03/2011** à **20:03**

merci pour vos réponses.mon mari est déjà usufruitier de tous mes biens.Et si je pouvais avoir une maison à mon nom, bien sûr il y aurait donation au dernier vivant (nous l'avons égalemnet fait pour le contrat de mariage) car si je décède avant lui, je ne veux pas qu'il soit à la rue.Mais nous ne voulons pas non plus qu'un jour sa fille hérite de quoi que ce soit. Cela peut paraître égoïste et cruel mais elle nous a fait vraiment du mal et nous a causé beaucoup de problèmes .rnMais je ne peux emprunter seule.Merci encore pour vos réponses

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **21:12**

[citation]merci pour vos réponses.mon mari est déjà usufruitier de tous mes biens.[/citation] de votre vivant ? Cool, en cas de divorce, il aura tout et vous rien.

Par **julia**, le **09/03/2011** à **04:30**

nous sommes mariées sous la séparation de biens et en cas de divorce, chacun reste maître de ses biens.Il a l'usufruit de mes biens au cas ou je décède avant lui.